

La contraception : un péché ?



Question d'une Inernaute :

J'ai 24 ans et je voudrais savoir si la contraception est un péché.

Ma réponse :

Je suis mère de famille (trois enfants de 17, 13 et 11 ans), concernée par le sujet et très soucieuse de respecter la parole de Dieu et l'éthique chrétienne...je me fie donc à la parole de Dieu. A mon sens, le péché n'est pas dans le fait d'utiliser une contraception, il peut par contre résider dans le type de contraception qui lui sera condamné par la Parole de Dieu.

La parole de Dieu nous dit : " soyez féconds " dans genèse 9 sans préciser le nombre idéal d'enfants à avoir et n'aborde pas à ma connaissance, la régulation des naissances.

Je crois qu'il est important de s'informer sur les méthodes de contraception proposées afin de connaître tout ce qu'elles impliquent.

Car la Parole nous dit : " tu ne tueras pas ", il faut donc être vigilante sur les méthodes contraceptives employées, en s'assurant que l'on ne détruit pas une vie conçue. Je pense notamment à l'avortement et au stérilet : le premier détruit violemment la vie conçue (par instrument ou par pilule abortive, ou encore par la pilule du lendemain), le second a pour but d'empêcher la nidation dans l'utérus, de l'oeuf fécondé même si maintenant les stérilets sont imprégnés d'hormones ayant l'effet chimique de la pilule et sont sensés empêcher la fécondation comme la pilule contraceptive, mais ce n'est pas le cas à 100% - donc un doute subsiste pour le stérilet... Comme je ne vois pas ce qui se passe dans l'infiniment petit, personnellement je préfère écarter l'utilisation du stérilet (et bien sur l'avortement).

Pour être bien informée, discutez avec votre médecin ou votre gynécologue afin de disposer d'informations justes. Néanmoins, d'autres méthodes sans ambiguïté existent comme le préservatif, ou l'abstention de rapports pendant la période féconde (surveillée par les courbes de température), ou la pilule contraceptive mensuelle qui ne tue pas le bébé fécondé. Concernant l'onanisme (l'homme se retire de la femme avant la fin du rapport), il a été condamné par l'Eternel dans genèse 38. 6-10, mais il faut le replacer dans son contexte : Onan refusait d'avoir toute descendance, n'était-ce pas plutôt cela qui était condamnable ?

Maintenant, la régulation ou non des naissances reste un choix de couple qu'il convient de porter devant Dieu. Avant et après la naissance de plusieurs enfants (ou entre chaque naissance) ce choix se fera dans le respect de la parole de Dieu, de notre conjoint, de notre condition de vie et de ses contraintes, et de notre santé aussi (une maman affaiblie par de multiples grossesses rapprochées, ne sera pas une maman efficace, attentive et épanouie). Prenez le temps de vraiment discuter de tout cela ensemble.

A nous chrétiens, la paix que Dieu nous donne après un choix éclairé par la prière, valide l'opportunité de la solution retenue.

J'espère avoir répondu à votre attente et vos interrogations, soyez bénie dans vos futurs choix !

Sylvie Corman [S'ABONNER](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



122 PARTAGES